

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 12 septembre 2019

## **Empire poursuit sur sa lancée et affiche une hausse de son bénéfice pour le premier trimestre de l'exercice 2020**

### **Sommaire du premier trimestre**

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 2,4 %
- Le résultat par action s'est établi à 0,48 \$, contre 0,35 \$ pour l'exercice précédent
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,49 \$, comparativement à 0,37 \$ pour l'exercice précédent
- Des coûts de fermeture et de conversion des magasins de 21,0 M\$ (0,06 \$ par action, après impôt) sont pris en compte dans les résultats
- L'ouverture de 22 nouveaux magasins FreshCo dans l'Ouest canadien a été confirmée jusqu'à présent
- La Société a racheté 547 300 actions pour une contrepartie totale de 18,9 M\$
- DBRS a rehaussé la notation de Sobeys à BBB (faible), tendance stable

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre clos le 3 août 2019. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, de 133,9 M\$ (0,49 \$ par action), en comparaison de 100,2 M\$ (0,37 \$ par action) un an plus tôt, en hausse de 34 %.

« L'élan créé grâce au travail acharné et à la capacité d'exécution de notre équipe au cours des deux dernières années s'est poursuivi au premier trimestre. Les résultats que nous avons obtenus en dépit d'une saison estivale tardive témoignent de la confiance que nous avons envers nos activités de plus en plus solides. Les fortes marges, la bonne croissance des ventes et les avantages générés par le projet Sunrise sont autant de facteurs qui expliquent un trimestre remarquable », a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire.

Le projet Sunrise suit son cours et génère des avantages qui devraient dépasser les attentes initiales de la direction. La Société a réalisé environ 100 M\$ de ces avantages au cours de l'exercice 2018 grâce aux réductions de coûts en matière de conception organisationnelle et d'approvisionnement stratégique ainsi que grâce aux améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins. Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé des avantages supplémentaires d'environ 200 M\$, en raison de la restructuration initiale des catégories de produits et des réductions de coûts dans d'autres domaines.

Pour l'exercice 2020, dernière année de la transformation, la direction s'attend à réaliser des avantages d'au moins 250 M\$, pour un total d'au moins 550 M\$, en hausse par rapport aux projections initiales pour le programme de trois ans. Ces avantages dégagés au cours de l'exercice 2020 devraient découler de la fin du déploiement du programme de restructuration des catégories de produits et de la poursuite des réductions de coûts et des améliorations au chapitre de l'exploitation.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a annoncé la mise en place d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités avec prise d'effet le 2 juillet 2019 en vigueur pour une durée d'un an. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A »). Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a racheté 547 300 actions de catégorie A au prix moyen de 34,62 \$, pour une contrepartie totale de 18,9 M\$. La Société a l'intention de racheter jusqu'à 100,0 M\$ d'actions de catégorie A aux termes de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
Ventes	6 744,1 \$	6 460,3 \$	283,8 \$
Profit brut <sup>1)</sup>	1 660,4	1 512,3	148,1
Bénéfice d'exploitation	266,1	174,7	91,4
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	270,6	181,0	89,6
BAIIA <sup>1)</sup>	460,0	278,7	181,3
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	460,0	278,7	181,3
Bénéfice net <sup>2)</sup>	130,6	95,6	35,0
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	133,9	100,2	33,7

### Résultat par action, après dilution

RPA <sup>2)3)</sup>	0,48 \$	0,35 \$	0,13 \$
RPA ajusté <sup>1)2)</sup>	0,49 \$	0,37 \$	0,12 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,9	272,3
Dividende par action	0,12 \$	0,11 \$

	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	1,7 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,4 %	1,3 %
Marge brute <sup>1)</sup>	24,6 %	23,4 %
Marge du BAIIA <sup>1)</sup>	6,8 %	4,3 %
Marge du BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	6,8 %	4,3 %
Taux d'impôt effectif	26,5 %	27,4 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

Les résultats d'Empire pour le premier trimestre clos le 3 août 2019 comprennent les activités de Farm Boy. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

## Incidence d'IFRS 16 Contrats de location

Avec prise d'effet le 5 mai 2019, la Société a adopté IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. IFRS 16 vise à aligner plus étroitement la présentation des actifs loués avec celle des actifs détenus en propre. Cette norme n'aura aucune incidence sur la stratégie, les activités commerciales ou les flux de trésorerie d'Empire. Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur certaines données financières pour le trimestre clos le 3 août 2019 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Incidence d'IFRS 16 <sup>1)</sup>	Variation (compte non tenu d'IFRS 16)
	3 août 2019	4 août 2018	Variation		
BAIIA	460,0 \$	278,7 \$	181,3 \$	129,0 \$	52,3 \$
BAIIA ajusté	460,0	278,7	181,3	129,0	52,3
Marge du BAIIA	6,8 %	4,3 %	2,5 %	1,9 %	0,6 %
Charges financières, montant net	71,7	23,1	48,6	46,3	2,3
Bénéfice net <sup>2)</sup>	130,6	95,6	35,0	(0,9)	35,9
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	133,9	100,2	33,7	(2,0)	35,7
RPA ajusté (après dilution)	0,49	0,37	0,12	(0,01)	0,13

1) Rend compte de l'incidence du changement de normes comptables, soit la transition d'IAS 17 à IFRS 16, au premier trimestre de l'exercice 2020, y compris de l'ajout de charges de 3,5 M\$ (2,5 M\$ après impôt) précédemment comptabilisées selon le mode linéaire aux termes d'IAS 17.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

La Société a adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée, et l'incidence cumulative de l'application initiale de la nouvelle norme a été comptabilisée dans les résultats non distribués, le 5 mai 2019. Les chiffres des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur Empire, veuillez vous reporter au rapport de gestion d'Empire pour le premier trimestre clos le 3 août 2019.

## Ventes

Pour le trimestre, les ventes ont augmenté de 4,4 %, grâce aux solides résultats obtenus à l'échelle de l'entreprise, à la consolidation des résultats de Farm Boy et à l'inflation interne des prix des produits alimentaires positive. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des prix du carburant.

## Profit brut

Le profit brut du trimestre a augmenté de 9,8 % en raison principalement de la hausse des ventes, de l'inclusion des résultats de Farm Boy et des avantages liés à la restructuration des catégories de produits. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien.

La marge brute a augmenté pour passer à 24,6 % pour le trimestre, alors qu'elle était de 23,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, grâce principalement aux avantages liés à la restructuration des catégories de produits et à l'incidence positive qu'a eue l'inclusion des résultats de Farm Boy sur le taux de marge. Ces facteurs ont été légèrement contrebalancés par l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

## Bénéfice d'exploitation

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de l'augmentation du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes et de l'amélioration des marges, partiellement contrebalancée par l'accroissement des frais de vente et charges administratives. L'accroissement des frais de vente et charges administratives est attribuable à l'inclusion des résultats de Farm Boy, aux reprises de pertes de valeur non récurrentes de l'exercice précédent et aux coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins dans le cadre de l'expansion en cours des magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien. La hausse des coûts de main-d'œuvre du secteur de la vente au détail a résulté de l'accroissement du volume des ventes. Cet accroissement des frais de vente et charges administratives a été compensé en partie par la mise en œuvre d'IFRS 16 et par les économies de coûts réalisées grâce au projet Sunrise.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a fléchi, ce qui s'explique par une cession non récurrente d'immeubles réalisée par le FPI Crombie à l'exercice précédent.

	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
(en millions de dollars)		
Bénéfice d'exploitation	266,1 \$	174,7 \$
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,5	6,3
	4,5	6,3
Bénéfice d'exploitation ajusté	270,6 \$	181,0 \$

## BAIIA

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le BAIIA s'est élevé à 460,0 M\$, en hausse par rapport à 278,7 M\$ un an plus tôt, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. Compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA se serait élevé à 331,0 M\$, en hausse de 52,3 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent et, en pourcentage des ventes, il se serait établi à 4,9 %, en hausse de 0,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

## Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,5 % pour le premier trimestre clos le 3 août 2019, contre 27,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif de la période précédente concordait avec le taux prévu par la loi.

## Bénéfice net

	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
(en millions de dollars, sauf les montants par action)		
Bénéfice net <sup>1)</sup>	130,6 \$	95,6 \$
RPA (après dilution)	0,48 \$	0,35 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	3,3	4,6
	3,3	4,6
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	133,9 \$	100,2 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,49 \$	0,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,9	272,3

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

## Flux de trésorerie disponibles

	Périodes de 13 semaines closes les	
	3 août 2019	4 août 2018
(en millions de dollars)		
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	405,3 \$	156,7 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	40,2	18,4
Déduire : paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus pour les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(129,9)	-
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(91,4)	(47,6)
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup>	224,2 \$	127,5 \$

1) Les chiffres ont été retraités afin de refléter la nouvelle définition des flux de trésorerie disponibles. Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Les flux de trésorerie disponibles du trimestre clos le 3 août 2019 ont augmenté, en raison principalement de l'accroissement des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement, notamment celles liées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes clients passées en ligne et à l'expansion de la bannière FreshCo dans l'Ouest canadien.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

### Vente au détail de produits alimentaires

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
	Ventes	6 744,1 \$	
Profit brut	1 660,4	1 512,3	148,1
Bénéfice d'exploitation	254,4	152,4	102,0
Bénéfice d'exploitation ajusté	258,9	158,7	100,2
BAIIA	448,1	256,4	191,7
BAIIA ajusté	448,1	256,4	191,7
Bénéfice net <sup>1)</sup>	122,2	80,7	41,5
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	125,5	85,3	40,2

1) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

### Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	3 août 2019	4 août 2018	
FPI Crombie	13,2 \$	20,3 \$	(7,1) \$
Genstar	1,2	2,6	(1,4)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,7)	(0,6)	(2,1)
	11,7 \$	22,3 \$	(10,6) \$

Pour le trimestre clos le 3 août 2019, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison principalement de la cession, un an plus tôt, d'immeubles par le FPI Crombie, cession qui s'était traduite par une quote-part du bénéfice du FPI Crombie plus élevée à l'exercice précédent.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	3 août 2019 <sup>1)</sup>	3 août 2019 Incidence d'IFRS 16	4 mai 2019	4 août 2018
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	3 623,2 \$	(432,9) \$	4 003,3 \$	3 776,4 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>2)</sup>	13,33 \$	(1,59) \$	14,72 \$	13,89 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 976,9 \$	(29,1) \$	2 020,9 \$	1 645,4 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	4 944,4 \$	4 944,4 \$	- \$	- \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net <sup>2)</sup>	63,2 %	38,8 %	26,8 %	20,4 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>2)3)</sup>	5,5 x	3,7 x	1,9 x	1,6 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>2)4)</sup>	9,2 x	(3,4) x	12,4 x	11,0 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	1 257,5 \$	129,0 \$	1 076,2 \$	1 014,6 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	137,0 \$	47,1 \$	86,5 \$	92,3 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants <sup>5)</sup>	0,9 x		1,0 x	0,9 x
Total de l'actif <sup>5)</sup>	13 958,4 \$		9 602,4 \$	8 746,2 \$
Total des passifs financiers non courants <sup>5)</sup>	7 124,1 \$		2 838,1 \$	1 880,8 \$

1) Les principales mesures de la situation financière sont touchées par la mise en œuvre d'IFRS 16.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

4) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

5) Voir la rubrique « Normes et méthodes comptables » du rapport de gestion d'Empire pour le premier trimestre clos le 3 août 2019 pour connaître l'incidence d'IFRS 16 sur les données des actifs et des passifs du trimestre.

Au cours du premier trimestre clos le 3 août 2019, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de BB (élevée), tendance positive, à BBB (faible), tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de BB+ de Sobeys et a fait passer la perspective de stable à positive.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BB+	Positive

## AUTRES ÉLÉMENTS

### Expansion des magasins à bas prix dans l'Ouest canadien

En décembre 2017, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo. Près de deux ans après le lancement de son plan, la Société est sur la bonne voie pour ouvrir environ 65 magasins dans le délai initial de cinq ans.

L'ouverture de 22 magasins FreshCo a été confirmée :

- 7 magasins ont été ouverts et sont en exploitation :
  - 5 magasins en Colombie-Britannique;
  - 2 magasins au Manitoba;
- 11 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2020 en Colombie-Britannique;
- 4 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2021 en Saskatchewan.

Dans l'Ouest canadien, les magasins FreshCo arborent la nouvelle marque FreshCo 2.0, qui propose des prix très bas, ainsi qu'une expérience axée sur la valeur. La nouvelle marque continue d'être déployée dans tous les magasins FreshCo de l'Ontario.

### Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins

Au premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a comptabilisé des coûts de fermeture et de conversion de 21 M\$ (néant en 2019). Ces coûts sont liés à la conversion annoncée de dix magasins Safeway en magasins FreshCo et à la conversion de deux magasins de la Société en magasins Farm Boy qui ont été annoncées au premier trimestre. Les coûts de conversion de douze autres magasins FreshCo ont été passés en charges au moment de l'annonce de la conversion, soit lors de trimestres passés.

### Commerce électronique

Le 9 mai 2019, la Société a lancé *Voilà by Sobeys* et *Voilà par IGA*, l'appellation et la marque de son service de livraison d'épicerie en ligne dans la région du Grand Toronto, à Ottawa et dans les grandes villes de la province de Québec, respectivement. Sobeys, en partenariat avec Ocado Group plc (« Ocado »), un leader de l'industrie de l'épicerie en ligne, met actuellement sur pied son premier centre de traitement des commandes clients dans la région du Grand Toronto, dont la livraison aux clients devrait être mise à l'essai et lancée préalablement au printemps 2020.

Empire a également dévoilé son intention de lancer *Voilà par IGA*, ainsi que son deuxième centre de traitement des commandes clients à Montréal en 2021. La Société louera les installations nécessaires du FPI Crombie et le centre sera aménagé selon les indications d'Empire.

## **Acquisition d'entreprises**

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. La clôture de la transaction a eu lieu le 10 décembre 2018.

Au moment de l'acquisition, la Société a annoncé son intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy en cinq ans, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto. De plus, la marque maison de Farm Boy fera partie de l'offre de produits de *Voilà*, ce qui permettra de la faire connaître à encore plus de Canadiens.

La Société a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

## **Programme de rachat automatique d'actions**

Empire a également annoncé son intention de mettre en place un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné afin de faciliter le rachat des actions de catégorie A d'Empire aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée précédemment.

Aux termes du programme de rachat automatique d'actions, le courtier désigné d'Empire est autorisé à acheter des actions de catégorie A à des moments où Empire ne serait pas autorisée à le faire en raison de ses périodes internes d'interdiction des opérations ou des restrictions réglementaires applicables. Les rachats effectués aux termes du programme de rachat automatique d'actions seront faits par le courtier désigné de la Société selon les paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités prescrits par la TSX, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et les directives données par Empire avant le début de toute période d'interdiction, lesquelles directives sont consignées par écrit dans une entente conclue entre la Société et son courtier désigné. Le programme de rachat automatique d'actions débutera le 16 septembre 2019 et prendra fin lorsque i) la limite d'achat aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités aura été atteinte, ii) l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités viendra à échéance ou iii) la Société mettra fin au programme de rachat automatique d'actions conformément à ses modalités, selon la première de ces éventualités. Le programme de rachat automatique d'actions sera mis en place conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sera assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

## **DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE**

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,12 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits à cette date. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

## RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficiences, le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires pour l'exercice 2020 et pour l'ensemble de la période, ainsi que les avantages supplémentaires prévus de 50 M\$ comparativement à la cible initiale de 500 M\$, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment l'exécution et l'achèvement de la restructuration des catégories de produits, le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de 2019;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment de la construction et des conversions, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique et les résultats d'exploitation;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile, sur laquelle le lancement des services, l'intérêt des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado, pourraient avoir des répercussions.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2019.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.



## MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures financières non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable des activités commerciales sous-jacentes.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus comparable.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La définition de flux de trésorerie disponible a été modifiée au premier trimestre de l'exercice 2020 pour tenir compte de l'incidence des paiements de loyer nets en trésorerie.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et des données non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour le premier trimestre clos le 3 août 2019.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 12 septembre 2019, à compter de 13 h (HAE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le premier trimestre de l'exercice 2020. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence en consultant le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 26 septembre 2019, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 564376. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

## EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires, par l'intermédiaire de Sobeys Inc., filiale entièrement détenue, et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 25,4 G\$ et qui comptent pour 14,0 G\$ d'actifs, emploient environ 123 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

### **Relations avec les médias**

Cynthia Thompson  
Vice-présidente,  
Communications et affaires générales  
Sobeys Inc.  
902 752-8371, poste 8455

### **Relations avec les investisseurs**

Katie Brine, CPA, CA, EEE, CPIR  
Directrice financière, Relations avec les  
investisseurs  
Sobeys Inc.  
905 238-7124, poste 2092